**Cours 2 : La Kabylie et les Kabyles**

**Kabylie (Définition) : (Tamurt n Leqbayel)** : Située au Nord de l’Afrique, à l’Est d’Alger, la Kabylie ou les Kabylies forment un segment du système montagneux de l’Atlas Tellien du Nord-Est de l’Algérie. C’est un véritable isolat géographique et physique. Elle a été surnommée « La Suisse Africaine », « l’Auvergne Africaine »

La Kabylie est une région berbérophone située au nord-est de l’Algérie. C’est une région montagneuse, mais aussi côtière. Général Daumas l’a décrite comme étant *« ce vaste pâté de montagnes compris entre Dellys et Bougie »* Quant à J. Liorel, il a dit à propos de la Kabylie, que c’était un *« pays extrêmement montagneux, sans plaines »*

Les Kabyles constituent une partie des peuples berbères d’Afrique du Nord et sont présents en Algérie depuis toujours.

**Etymologie du mot « Kabyle »**

 Plusieurs hypothèses ont été proposées concernant ce nom :

1. Ce nom viendrait du mot arabe ‘Qabila’ qui signifie tribu
2. Appellation donnée par les arabes aux autochtones de l’Afrique du Nord lors de leur acceptation de l’Islam.
3. Acceptation des autochtones d’une nouvelle culture et d’une autre langue étrangère lors de l’incursion arabe.
4. Le vocable ‘Kabyle’ viendrait de la racine arabe (Kobol) qui signifie les devanciers.
* **Aperçu historique**

La Kabylie a été habitée dès la préhistoire. Il existe environ130 sites encore visibles en Kabylie. On y a trouvé des outils de pierre, mais aussi de quartz, grès ou silex en forme de bifaces, pointes de flèches, lames, grattoirs ou disques ainsi que des dessins.

Des sites plus récents, près des Issers, près de la cote de Mizrana, au Cap Djinet-Tedles et Sigli et près d’Azeffoune et de Bougie. Ces lieux témoignent d’une vie locale de groupes humains considérés comme des néandertaliens ou Ibéromaurusiens.

Au Néolithique, d’autres emplacements ont été habités, des pointes de flèche finement travaillées.

Les textes les plus anciens qui signalaient des agriculteurs dans le nord de l’Afrique, sont ceux d’Hécatée (Le géographe d’Ionie) et de l’historien grec Hérodote. Ce sont les Grecs qui donnèrent le nom de Libyens aux habitants de l’Afrique du Nord, c’est-à-dire les Berbères.

La résistance a toujours été et est toujours une des caractéristiques des Kabyles. En effet, nous avons des exemples concrets depuis l’antiquité, car comme le disait D. Kaltbrunner[[1]](#footnote-2)

Les romains une fois établis dans le pays, se trouvèrent aux prises avec des Quinquegentiani ou confédérations de cinq tribus, qui occupaient le massif montagneux compris entre Saldae (Bougie) et Resuccurum (Dellys) ou, en d’autres termes, le Mons Ferratus, (Djudjura), c’est-à-dire, ce que nous appelons aujourd’hui, la Grande Kabylie.

La domination romaine dans les montagnes ne fut jamais très complète ; on doit même la considérer plutôt comme n’y ayant guère eu qu’un caractère passager et purement nominal. Outre que les troupes romaines y pénétrèrent rarement, le Djurdjura fut toujours un foyer d’où partirent des insurrections continuelles, dont les noms de Tacfarinas, de Firmus et de Gildon, personnifient les principales.

Antérieurement aux romains, de nombreuses colonies, dont les plus importantes furent Utique, Cyrène et Carthage, avaient été fondées sur la cote septentrionale de l’Afrique. Toutes, sans exception, trouvèrent le pays déjà occupé, et les indigènes d’alors, tel que leur nom nous a été transmis, étaient les libyens.

Au XIème siècle, nous apprend Ibn-Khaldoun, le domaine Kabyle s’étendait sur un territoire compris entre l’actuelle Annaba à l’Est, Cherchell au Nord et les moins sahariens au sud. Trois groupements importants de populations y évoluèrent : les Sanhadja à l’ouest de Dellys, les Igawawen, qu’il appelle Zouaoua, entre Dellys et Bougie et les Kotama entre Bougie et Annaba.

Le peuple Kabyle toujours résistant, a tenu tête à la colonisation française et a lutté pour ses droits depuis 1830 à 1962. Nous avons dans ce contexte de nombreux exemples de martyrs en général. Lalla Fadma n Soumer, Cheikh Bou Baghla, AbaneRamdane, Krim Belkacem, Amirouche Ait Hamouda, … etc

Aujourd’hui encore, la Kabylie est toujours rebelle et préservatrice de ses mœurs et identité millénaires.

**Bibliographie**

* Younes Adli, la Kabylie à l’épreuve des invasions, des Phéniciens à 1900, Zyriab éditions
* La Kabylie présentée par des auteurs français du 19 ème siècle, étude analytique (Ouvrage coordonné par Ouatmani Settar), OPU
* **Organisation socio-politique**
1. **Structures et fonctionnement**

Tous les villages se ressemblent dans leurs structures et dans leur situation géographique et l’étude d’un seul sufft pour comprendre toute l’organisation sociale et politique des communautés villageoises. L’unité sociopolitique et économique de base de la société Kabyle est la famille élargie : **Axxam.**

1. ***Axxam (La famille étendue) :*** c’est la première cellule de base de la société berbère traditionnelle : elle réunit sous le même toit plusieurs générations et plusieurs ménages. Les fils mariés et parfois les petits fils mariés continuent à vivre sous le même toit. Quand l’espace manque, on ajoute de nouvelles pièces à la maison. Parfois, sur décision de l’aïeul, les enfants ainés reçoivent leurs parts de l’héritage et fondent à leur tour un foyer. La famille dans la société n’est pas seulement une source de sécurité, mais aussi un élément de continuité pour toute la société.
2. **Taxerrubt (fraction) :**c’est l’extension de la famille élargie. Elle occupe un espace bien défini. Avant l’introduction du nom patronymique, par l’administration coloniale, les membres de Taxerrubt (fraction), s’identifiaient à son nom. Un ensemble de tixerrubin (fractions) composent adrum (le quartier). Cependant, imsenden ou iberraniyen (familles étrangères) qui se trouvent dans le village, s’insèrent dans les différentes fractions.
3. **Adrum (quartier)** : il arrive que plusieurs ixerban aient des liens de solidarité supplémentaires, elles se groupent alors en Adrum.
4. **Taddart (le village)**:c’est une unité politique et administrative fondamentale de la société Kabyle, elle a son territoire propre. Taddart est donc formée par plusieurs iderma. Les habitants tournent le dos à l’extérieur et forment une enceinte, ce qui rend la défense aisée.
5. **lâarch (tribu) :**c’est un ensemble de villages dont le nom est celui d’un ancêtre plus mythique que réel. Il avait une assemblée propre composée des représentants des villages.
6. **Taqbilt (Une confédération) :** c’est une unité difficile à définir. Elle regroupe plusieurs archs. Dans ce sens écrivent Hanoteaux et Letourneux « Ce dernier terme de la série fédérative chez les Kabyles. Il est très rare que plusieurs fédérations s’unissent par des liens permanents, quand elles se liguent, c’est toujours dans un but de défense ou d’association commune et l’alliance cesse d’elle-même, avec la cause qui l’a fait naitre."
* **Organisation politique** : Elle repose sur une assemblée appelée communément **Djemaâ (b *tajmaεt*, de l’arabe djamaa).** Chaque tribu possède son assemblée, mais le pouvoir réel appartient aux assemblées de fractions qui détiennent les pouvoirs législatif et juridique)

**La Djemaâ chez les Kabyles**

 D’abord les Djemaâ dans les cités Kabyles sont décrites comme formant de petits sénats qui sont dirigés par l**es Amin, les oukils, les Temman ainsi que les oqqal ;** donc composés de personnes les plus influentes du village et dont les rôles, selon les écrits de Masqueray, étaient « de gérer les finances, y assurent l’ordre, en font les lois … l’égalité des droits sont la base fondamentale de leur société »

L’assemblée élue comprend des membres et un chef appelé ***amγar* « chef, sage »,** ou ***amuqqran*, « grand ».** C’est lui qui convoque les assemblées, préside les réunions et arbitre les conflits. Pour permettre à chacun de participer à la gestion de la cité, la présence de tous les adultes mâles aux assemblées est exigée. En Kabylie par exemple, il était d’usage de frapper d’amende les absents.

L’Amin est une personne nommée par tous les citoyens car il jouit d’une grande influence. Il jour le rôle d’un maire, d’un administrateur et même d’un juge. On le retrouve sous le nom de berger, *ameksa*.

Emile Masqueray décrit le rôle de l’*Amin* en disant *« son action s’étend à tout ce qui intéresse l’ordre, la morale, l’exécution des règlements, la protection des personnes et des propriétés. Il préside toutes les réunions publiques, il veille à l’entretien et la conservation des biens communaux, répartit les corvées, perçoit les amendes, fait rentrer les impôts, pourvoit à la sécurité des étrangers, assigne les postes en cas de guerre, visite les armes et distribue les munitions »*

Le rôle de l’oukil selon l’auteur, n’est pas seulement comme l’adjoint de l’Amin. Il s’occupe aussi de la comptabilité des biens religieux et des dépenses de la Djemaa.

Quant aux Temman, ils sont choisis par l’Amin dans chacune des kharroubas afin d’y faire respecter les décisions de la Djemaa.

* **Rôle de la Djemaa en Kabylie**

La Djemaa était la colonne vertébrale de la Kabylie. Elle était présente tout le temps et dans tous les lieux. Elle brillait par ses manifestations et ses actions et était crainte par chaque grande et petite veine du corps social. Elle se basait sur l’égalité des droits de tous.

La Djemaa gérait les situations et les circonstances atténuantes selon une charte sociale fondée sur un ensemble de lois nommées kanoun, et chaque village avait son propre kanoun inspiré à la fois de la religion, des coutumes, des traditions et mœurs de la Kabylie ; un élément d’appui chez le colonialisme pour trancher dans son discernement entre les sociétés qui formaient l’Algérie.

Selon Hanoteau et Letourneux, la Djemaâ ne se contente pas de régler les conflits du village, mais bien plus que çà puisqu’elle se préoccupe des villageois, de leur vie sociale, des impôts et des amendes ainsi que de l’instauration de la paix et de la guerre. En plus, elle décide du changement ou de la création des lois en cas de nouveaux conflits. Elle exerce également un pouvoir politique, administratif et même un pouvoir juridique, car elle joue le rôle de tribunal criminel, correctionnel et de police dans les cas de crimes ou d’infractions aux lois villageoises et municipales[[2]](#footnote-3).

1. D. Kaltbrunner, « Recherches sur l’origine des Kabyles », le globe (Revue genevoise de Géographie), 1871 [↑](#footnote-ref-2)
2. Hanoteau et Letourneux, la Kabylie te les coutumes Kabyles, cité par Mohand-Akli Ferradji, La société Kabyle vue par des auteurs français du 19ème siècle ; étude comparative avec des analyses anthropologiques récentes [↑](#footnote-ref-3)